

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 3 juin 1908.

DEPUIS ma dernière lettre deux béatifications ont eu lieu au Vatican, dont la première fut celle de la Mère Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur. Si on juge de l'arbre par ses fruits, on comprend combien grande a été la sainteté de la Vénérable puisque Dieu lui a donné de fonder un institut si florissant et qui fait tant de bien. Une preuve de ce bien est qu'il a toujours été pris comme point de mire par les adversaires de l'Eglise. Quand les Italiens entrèrent à Rome en 1870, ils rendirent un édit en vertu duquel deux communautés religieuses ne pouvaient à aucun prix, et sous aucun prétexte, rester à Rome ; c'étaient les Jésuites et les Dames du Sacré-Cœur. Ce décret n'a point cependant empêchées celles-ci d'y avoir trois maisons, toutes très florissantes.

— Le procès de la Vénérable n'est point allé sans accrocs et il a fallu une double Congrégation préparatoire pour dissiper les derniers doutes que l'on faisait sur l'héroïcité de ses vertus. La Mère Barat avait eu une nombreuse correspondance que la vénération pour sa personne faisait conserver ; aussi la révision des écrits fut-elle particulièrement longue, et il n'est pas étonnant que le Promoteur de la Foi y ait puisé des arguments pour combattre la sainteté de la pieuse fondatrice. On s'appuya entre autres sur une lettre où elle insistait pour la réception d'un sujet qui était riche, mais manquait d'autre part de quelques-unes des qualités que l'on recherche dans une future religieuse. Mais l'avocat de la cause trouva dans une lettre de sainte Thérèse des paroles presque identiques pour résoudre le même cas que lui proposait un de ses Carmels. On ne pou-